

VILLE d'ESBLY
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



CANTON DE SERRIS
Arrondissement de Torcy
77450

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13/03-2023

-oOo-

SÉANCE DU MERCREDI 08 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION : 28 FÉVRIER 2023

DATE D’AFFICHAGE : 28 FÉVRIER 2023

-oOo-

**OBJET : INTERCOMMUNALITÉ – APPROBATION DU PLAN PLURIANNUEL
D’INVESTISSEMENT INDUIT PAR LE SCHÉMA DIRECTEUR DES ITINÉAIRES
CYCLABLES (SDIC) DE VAL D’EUROPE AGGLOMÉRATION**

Rapporteur : Monsieur le Maire

L’an deux mille vingt-trois, le mercredi 08 mars, le Conseil municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie d’Esbly à 19h30 en séance publique, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Maire d’Esbly.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

NOMBRE DE PRÉSENTS : 20

NOMBRE DE VOTANTS : 27

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Alexandra HUMBERT, M. David CHARPENTIER, M. Charles CAÏUS, Mme Clotilde TEMPLIER, Mme Sophie LABAS, M. Fabien REYNARD, Mme Véronique GERMANN, Mme Valérie LEPOIVRE, Mme Corinne CESARIN, Mme Karine NOWICKI, M. Brice COUSIN, M. Julien GENTY, Mme Cécile SELLES (*ayant quitté la séance à 21h00, a donné son pouvoir à M. Ghislain DELVAUX*), Mme Pandora CHARANSOL, M. Jean-Jacques RÉGNIER, Mme Thérèse ROCHE, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique PIAT, M. Antoine BOHAN, M. Jean-Pierre HAMEL.

ONT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Marie Madeleine GALLET	à	Mme Clotilde TEMPLIER
- M. Jean-Luc GARNIER	à	M. Jean-Pierre HAMEL
- Mme Estelle LAROYE	à	M. Julien GENTY
- M. Francesco PITARI	à	M. David CHARPENTIER
- M. Michel GAMBOTTI	à	M. Antoine BOHAN
- M. Jean-Luc DUPIEUX	à	Mme Monique PIAT
- Mme Cécile SELLES	à	M. Ghislain DELVAUX (<i>à partir du point n°6</i>).

ABSENTS : M. Daniel LAGORCE et M. Slimane ZAOUÏ.

Formant la majorité des membres en exercice.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Monsieur David CHARPENTIER et Madame Thérèse ROCHE ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance, conformément à l’article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

-oOo-

Monsieur le Maire rappelle que les grandes orientations du Plan vélo ont été approuvées antérieurement au niveau de l'intercommunalité.

Compte tenu du Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables (SDIC) qui a été élaboré et approuvé en décembre dernier au niveau intercommunal, les axes permettant de relier les différentes communes de Val d'Europe Agglomération ont été arrêtés. Ils s'inscrivent dans un phasage tel que présenté dans le SDIC et, concernant la commune d'Esblly, l'essentiel de la maîtrise d'ouvrage est assuré par Val d'Europe Agglomération, conformément aux documents de présentation adressés aux conseillers municipaux.

Il s'agit aujourd'hui de valider ce programme et de s'engager à mettre les moyens nécessaires à la réalisation de six poches d'arceaux pour vélo sur les trois prochains exercices budgétaires à hauteur de 7.000 € HT par an.

PLAN TRIENNAL ESBLY

	Nom	Quantité (mL, nbr d'arceaux, etc)	Estimation financière HT	2023	2024	2025
Service vélo	Poches d'arceaux vélo	6 poches	21 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
TOTAL			21 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €

PLAN TRIENNAL ESBLY				
Poste	2023	2024	2025	TOTAL 2023-2025
SERVICES Vélo	7 000 €	7 000 €	7 000 €	21 000 €
Total	7 000 €	7 000 €	7 000 €	21 000 €
Part annuel de la dépense triennale	33%	33%	33%	100%

CONSIDÉRANT que l'ensemble du dispositif est donc programmé en plusieurs phases, dont l'essentiel de l'investissement sur Esblly est prévu sur l'exercice 2024, que cette opération s'inscrit dans le cadre de financement mobilisables notamment auprès de la Région Ile-de-France, il convient de valider l'engagement dans la démarche, y compris au niveau budgétaire, de la ville d'Esblly.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :**

- **DE S'ENGAGER** à réaliser le programme et les investissements prévus sur la ville d'Esblly, conformément au plan présenté ci-avant ;
- **D'AUTORISER** le Maire, ou le Président de Val d'Europe Agglomération ou un prestataire, en fonction du schéma opérationnel validé à solliciter les financements auprès de la Région Ile-de-France, ou d'autres financeurs, et les autoriser à signer toutes les conventions financières permettant la réalisation des opérations mentionnées dans le programme ;
- **DE S'ENGAGER** à ne pas commencer les travaux avant la notification des subventions ;
- **DE S'ENGAGER** à prendre en charge le fonctionnement et l'entretien de ces aménagements, à informer les partenaires financiers de ces aménagements ;


- **DE S'ENGAGER** à supporter au moins 20% de financement sur fonds propres du montant HT des travaux et d'inscrire les crédits correspondants aux budgets des exercices concernés dans les limites des crédits évoqués de 2023 à 2025, en fonction de l'avancée du projet si nécessaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Les Secrétaires de séance,



David CHARPENTIER,



Thérèse ROCHE,



Le Maire,



Ghislain DELVAUX.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter :

de sa réception en Sous-Préfecture le : **15 MARS 2023**

de sa publication et/ou affichage le : **15 MARS 2023**

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le



ID : 077-217701713-20230308-13_03_2023_DEL-DE